



COMMUNE DE BOFFLENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 19.06.2017

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016
4. Préavis municipal 01/2017 « Rapport de gestion et comptes 2016 »
5. Préavis municipal 02/2017 « Approbation des statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord Vaudois »
6. Elections statutaires
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Monnard (Président du Conseil) ouvre la séance à 20h06.

1. Appel

Le quorum est de 19. Il y a 24 présents, 5 absents et 8 personnes se sont excusées.

2. Assermentations s'il y a lieu

Sont assermentés par le Président en tant que membres du Conseil Général de la commune de Bofflens : Mme Véronique Charlier Baltariu, Messieurs Marc Pittet et Alexandre Sordet.

3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016

Après lecture, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Préavis municipal 01/2017 " Rapport de gestion et comptes 2016 "

Le Syndic, Monsieur Pierre-Alain Fiechter, lit et commente le Préavis Municipal n° 1/2017 « Rapport de gestion et comptes 2016 », selon lequel l'exercice 2016, avec un excédent de charges de 23'915.90, est favorable malgré quelques dépenses pas prévues ou sous-estimées. M. Fiechter relève dans ce sens quelques points importants et en donne des explications supplémentaires.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Bernard Roellinger, rapporteur de la commission de gestion, qui fait lecture de son rapport, et qui propose au Conseil d'accepter le rapport de gestion et les comptes tel que présentés par la Municipalité et d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière.

La parole est donnée au Conseil. Aucun membre ne demandant la parole, M. le Président soumet au vote le rapport de gestion 2016, qui est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal 02/2017 « Approbation des statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord Vaudois »

Madame Muriel Vuagniaux, Municipale en charge de la protection civile et déléguée auprès de l'ORPC d'Orbe, lit et commente le préavis municipal n° 02.2017 « Approbation des statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord Vaudois ». Elle explique le processus de modernisation de l'organisation de la protection civile par la fusion des quatre anciennes organisations régionales dans une nouvelle Association intercommunale avec le siège à Orbe et demande au Conseil d'approuver les mesures y relatives.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Stefan Schmidt, rapporteur de la Commission des Règlements, qui fait lecture de son rapport, soulignant que cette organisation ne coûtera pas plus cher à la commune, et qui propose au Conseil d'accepter la demande de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote. Le Conseil décide en unanimité d'accepter les 3 articles proposés par le Préavis Municipal n°. 2/2017 :

1. d'adopter les statuts et d'adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.
2. d'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Association de communes du district d'Orbe, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.
3. conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association.

Mme Vuagniaux remercie le Conseil ; elle signale que lors de la dernière séance de l'ancienne ORPC, il a été suggéré que les délégués soient membres du Conseil Général. L'assermentation des nouveaux délégués est prévue pour le 21 septembre.

6. Elections statutaires

Monsieur le Président du Conseil ouvre les élections statutaires.

M. Philippe Monnard se représente pour la position de président du Conseil. Aucune autre proposition n'étant faite, M. Bernard Roellinger, vice-président du Conseil, soumet au vote à main levée la candidature de M. Monnard, qui est élu à l'unanimité comme président du Conseil et qui remercie le Conseil pour la confiance accordée.

M. le Président du Conseil ouvre les propositions pour la position de vice-président du Conseil. M. Bernard Roellinger se propose ; en absence d'autres propositions, M. Bernard Roellinger est élu à l'unanimité.

Concernant les scrutateurs, Messieurs Olivier Pittet et Bastien Brandt sont élus à l'unanimité. Un scrutateur suppléant pour le Conseil est également à élire. Monsieur Roellinger propose comme scrutateur suppléant Mme Véronique Charlier Baltariu, qui accepte de se présenter et est élue à l'unanimité.

Selon le point précédent, M. le Président du Conseil ouvre les propositions pour la délégation auprès de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois. Mme Vuagniaux se propose comme membre suppléant ; M. Nicolas Descombes se propose comme délégué de la part du Conseil.

En absence d'autres contre-propositions et par vote unanime, les deux propositions sont acceptées.

7. Communications diverses de la Municipalité

M. Pierre-Alain Fiechter informe le Conseil que depuis le 1^{er} juillet, Mme Vanessa Buffalo a repris le poste de secrétaire communale, à la place de Mme Maria Labuena.

Il rappelle que pour le poste d'entretien du cimetière et du Chaumy, la Municipalité attend encore des postulations.

Concernant la situation du réseau d'eau, il informe que le Plan Directeur Général des Eaux (PDGE) a été fini, que par conséquence des hydrants supplémentaires ont dû être rajoutés dans le projet de réfection de la route cantonale. Ce PDGE est envoyé pour approbation au Canton, qui va convoquer les autres communes pour s'y rallier. Il signale que l'évaluation des conduites d'évacuation des eaux claires au niveau de la route cantonale a mis en évidence des endroits cassés ou bouchés, qui impliqueront des frais supplémentaires.

Mme Muriel Vuagniaux informe que, concernant l'arrêt de bus scolaire, l'ASCOVABANO affirme qu'il est possible d'engager un patrouilleur scolaire payé 20.-/heure par l'ASCOVABANO, aux départs des bus scolaires (à 7h53 et 13h25) ; elle attend des personnes intéressées à se manifester auprès d'elle-même ou M. le Syndic.

Mme Magali Descombes informe qu'au niveau du cimetière, les tuyas anciens doivent être remplacés en raison de maladies et vieillesse ; les quatre premiers, qui menacent de fissurer l'allée et de déplacer le portail, seront abattus cet automne et remplacés par des cyprès ; le remplacement des autres se fera progressivement sur 10-15 ans.

Elle informe également que du point de vue forestier, il y a une tendance cantonale à fusionner les triages forestiers pour diminuer les frais administratifs, avec actuellement des collaborations et un projet de fusion dans un groupement du Vallon du Nozon, dont le statut est en cours d'approbation.

8. Divers et propositions individuelles

M. Le Nedic se pose la question si, par rapport au nouveau magasin dans la commune, très apprécié, la Municipalité a prévu des mesures de soutien, par exemple en baissant le loyer. M. le Syndic répond que les tenanciers du magasin n'ont pas fait de demande dans ce sens pour l'instant.

Le Président remercie pour sa présence Mme Chloë Burdin, représentante du journal « l'Omnibus » pour cette séance.

M. Bernard Roellinger prend la parole pour parler de la Grande Salle. Il commence par remercier M. Paccaud pour son travail et se réjouit de l'augmentation du nombre des locations. Par contre, il soulève le problème de certains occupants qui ne respectent pas la tranquillité des riverains, et il propose d'inclure dans le contrat de location de la Grande Salle les prévisions du Règlement de Police de Bofflens (notamment les articles se référant aux mesures pour limiter le bruit et les incivilités). Cette proposition est soutenue par Mme Charlier Baltariu. M. Christophe Mégroz, municipal des bâtiments, ainsi que d'autres membres du Conseil, s'opposent à cette idée, argumentant qu'un règlement trop strict réduirait la possibilité de trouver des locataires pour la Grande Salle et que le bruit est inhérent à vie dans la commune. Des possibilités d'adapter le règlement et d'être plus attentif lors de la location seront étudiées.

M. Nicolas Descombes se pose la question de la possibilité d'une zone piétonne, ou de limitation de vitesse, au centre du village entre Chaumy et la Route du Collège, surtout pour la protection des enfants. M. Megroz rappelle que l'accès des voitures est également important pour le petit magasin qui vient d'ouvrir.

Mme Roselyne Risse soulève la question d'un loyer plus petit pour la Grande Salle lors des manifestations dans la commune, donnant comme exemple la Fête de la Merveille. M. Le Syndic répond que les organisateurs n'ont pas fait la demande auprès de la Municipalité, qui reste ouverte à ce genre de soutien.

Mme Corinne Barbey demande s'il est possible d'éviter la lecture du PV des séances précédentes du Conseil, pour des raisons de temps, en le mettant par exemple en ligne avant le Conseil. Monsieur le Président répond que le PV ne peut pas être rendu public avant d'être entendu et validé par le Conseil.

M. le Président remercie les membres du bureau pour leur activité lors des élections cantonales récentes, ainsi que pour les votations.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h36 sans contre-appel.

Le Président du Conseil :

Le secrétaire :

Philippe Monnard

Gabriel Baltariu